

## Les noyades d'enfants au Canada

24 mai 2013

Les données du présent document sont fondées, d'une part, sur la recherche sur les décès liés à l'eau et, d'autre part, sur un sondage d'opinion canadien mené par Ipsos Reid. Les chercheurs ont examiné l'ensemble des décès accidentels par immersion chez les enfants de moins de 19 ans au Canada, de 2001 à 2010, afin de relever les facteurs ayant contribué à la noyade des enfants. De plus, la Croix-Rouge canadienne a chargé Ipsos Reid de réaliser une étude des opinions des parents canadiens sur des questions de sécurité aquatique. Ipsos Reid a mené l'étude du 29 avril au 7 mai 2013 auprès d'un échantillon de 1 003 parents ayant des enfants de moins de 19 ans. La marge d'erreur de cette étude est établie à plus ou moins 3,5 points de pourcentage par rapport à ce que les résultats auraient été si chaque parent canadien ayant des enfants de moins de 19 ans avait été sondé.

### Statistiques nationales :

- Au cours des 10 dernières années pour lesquelles il existe des données (2001-2010), plus de 570 enfants se sont noyés au Canada. Les deux tiers des enfants victimes de noyade avaient moins de 15 ans.
- Parmi les enfants de moins de 15 ans, ceux qui sont âgés de 1 à 4 ans sont les plus à risque dans l'eau ou près de l'eau. Leur taux de noyade est le double de celui des enfants de 10 à 14 ans.
- Pas moins de 60 % des noyades d'enfants surviennent au cours de trois mois de l'année : juin, juillet et août. Si les tendances se poursuivent, 34 enfants au Canada se noieront d'ici la fête du Travail.
- Les enfants se noient cinq fois plus souvent dans des piscines privées que dans des piscines publiques.
- Les décès par immersion sont les plus nombreux chez les enfants habitant en Ontario, suivis de ceux habitant dans les Prairies (Alberta, Saskatchewan, Manitoba) et au Québec.
- Près de 4 noyades d'enfants sur 10 surviennent entre 15 h et 20 h.
- Selon un sondage d'opinion publique réalisé en 2013 par la Croix-Rouge canadienne, 1 parent canadien sur 5 dit avoir secouru une personne en difficulté dans l'eau. Parmi ces parents, plus des trois quarts (76 %) sont intervenus pour aider un enfant qui se noyait.
- Les données sur les noyades non intentionnelles survenues dans les 10 dernières années révèlent que les enfants se noient le plus communément (34 %) sur les lieux

# FAITS ET CHIFFRES



de résidences privées et de propriétés récréatives. Les parcs et les aires de conservation, où 13 % des enfants se sont noyés, occupent le deuxième rang.

## **Surveillance d'un adulte :**

### *Profondeur de l'eau*

- Les deux tiers des parents canadiens disent que la profondeur de l'eau constitue un « important facteur » au moment de déterminer si leur enfant a besoin de surveillance dans l'eau ou près de l'eau, puisqu'ils estiment que les eaux peu profondes sont moins dangereuses que les eaux profondes. Chez les parents ayant des enfants de moins de 4 ans, 98 % ont indiqué que la profondeur de l'eau est un facteur qui détermine le niveau de surveillance à assurer.
- Or, les enfants peuvent se noyer dans à peine quelques centimètres d'eau. Les tout-petits et les jeunes enfants sont souvent incapables de reprendre leur équilibre après avoir trébuché dans l'eau, et la profondeur de l'eau peut fluctuer le long des berges naturelles.
- Dans les cas où la profondeur de l'eau était connue, près de 4 noyades d'enfants sur 10 (37 %) sont survenues à des endroits où la profondeur de l'eau était d'un mètre ou moins. Plus de 90 % des enfants morts dans ces circonstances n'étaient pas sous la surveillance d'un adulte.

### *Immersion non intentionnelle (cas où l'enfant n'avait pas l'intention d'être dans l'eau ou n'était pas censé l'être)*

- Parmi les enfants de moins de 19 ans qui se sont noyés, seulement le tiers (35 %) avaient l'intention d'être dans l'eau (par exemple, ils se baignaient ou pataugeaient). Un taux presque égal (33 %) se sont noyés après être entrés à l'eau sans le faire exprès, par exemple en tombant d'un quai ou du pourtour d'une piscine.
- Seulement 10 % des enfants âgés de 1 à 4 ans qui se sont noyés participaient à des activités aquatiques au moment de l'incident. Le reste des noyades découlaient d'une immersion non intentionnelle, du bain, de la navigation de plaisance et d'autres activités.
- Le cinquième des Canadiens disent qu'ils laisseraient un enfant de moins de 6 ans jouer près de l'eau sans porter de gilet de sauvetage, croyant que l'enfant est en sécurité tant qu'il ne se baigne pas. En réalité, 4 enfants de cet âge sur 5 (79 %) qui se sont noyés sont entrés à l'eau sans le faire exprès.

# FAITS ET CHIFFRES



## *Surveillance requise*

- Parmi les enfants de moins de 19 ans qui sont morts par immersion, 6 sur 10 (58 %) n'étaient pas en présence d'un adulte. Chez les victimes de noyade de moins de 10 ans, 76 % n'étaient pas en présence d'un adulte.
- Moins de la moitié (49 %) des parents canadiens estiment que les enfants ont toujours besoin de surveillance près de l'eau, sans égard à leur maîtrise de la natation.
- Il y a 4 parents sur 10 qui croient pouvoir surveiller leurs enfants sans contact visuel constant, tandis que la moitié d'entre eux (47 %) croient qu'ils peuvent prévenir les traumatismes en vérifiant ce qui se passe de temps en temps.
- La moitié des parents canadiens (48 %) croient pouvoir surveiller efficacement les enfants dans l'eau en restant à l'affût des signes audibles de problème. Toutefois, la noyade tue en silence. Il n'y a habituellement pas de signes audibles de détresse.
- Quand vient le moment de décider si leur enfant a besoin de surveillance près de l'eau, 85 % des parents disent prendre en considération la présence d'un compagnon de baignade (un autre enfant).
- Se baigner en présence d'un compagnon ne suffit pas pour prévenir la noyade. Même si le tiers (35 %) des enfants qui se sont noyés étaient seuls, un autre quart (24 %) étaient en présence d'un compagnon. En fait, parmi les victimes de noyade âgées de 5 à 14 ans, ceux qui se baignaient avec un compagnon (34 %) étaient près de deux fois plus nombreux que ceux qui étaient seuls (18 %).
- Plus de 6 Canadiens sur 10 (62 %) croient pouvoir surveiller efficacement un enfant dans l'eau lorsqu'ils ont les facultés affaiblies par l'alcool.

## **Gilets de sauvetage :**

### *Navigation de plaisance :*

- Près de la totalité des parents canadiens (98 %) croient que les enfants doivent porter un gilet de sauvetage à bord d'une embarcation. Pourtant, la majorité des enfants qui se noient en navigation de plaisance n'en portent pas.
- Dans les cas de noyade où le port du gilet de sauvetage par l'enfant était connu, plus de 4 enfants sur 5 (82 %) n'en portaient pas, ou ne le portaient pas correctement. Dans près de la moitié de ces noyades, il n'y avait même pas de gilet de sauvetage à bord pour l'enfant.
- Les enfants les plus jeunes souffrent le plus de l'absence d'un gilet de sauvetage à bord. Parmi les enfants de moins de 5 ans qui se sont noyés en navigation de plaisance, 100 % ne disposaient pas de gilet de sauvetage à bord, comparativement à 80 % des enfants de 10 à 14 ans et à 53 % des adolescents de 15 à 18 ans.

# FAITS ET CHIFFRES



- La loi stipule qu'il doit y avoir à bord de l'embarcation un gilet de sauvetage de taille appropriée pour chaque personne qui s'y trouve. Les gilets de sauvetage n'assurent la flottaison que s'ils sont portés correctement.
- Plus du quart des parents canadiens (28 %) disent ne pas porter de gilet de sauvetage même s'ils sont responsables d'une autre personne lorsqu'ils pratiquent la navigation de plaisance, tandis que 1 sur 5 (21 %) ne porte pas un gilet de sauvetage lorsqu'un enfant est à bord.
- Parmi les parents canadiens, 16 % d'entre eux croient qu'il est sécuritaire de ne pas porter de gilet de sauvetage dans une embarcation qui est en route, si les eaux sont calmes. Cette perception a des conséquences mortelles pour les enfants. Parmi les enfants qui se sont noyés en navigation de plaisance dans des eaux calmes, pas un ne portait un gilet de sauvetage. Dans près de 8 des cas sur 10 (78 %), un gilet de sauvetage pour l'enfant n'était même pas présent.

## *Autres situations :*

- Alors que 98 % des parents canadiens disent qu'ils obligerait leur enfant à porter un gilet de sauvetage dans une embarcation, seulement 4 sur 10 en exigeraient le port si l'enfant jouait près de l'eau, sans avoir l'intention d'entrer à l'eau. Or, 35 % des enfants qui se noient au Canada n'avaient pas l'intention d'entrer à l'eau.
- Parmi les parents canadiens, 6 % disent qu'ils laisseraient un enfant ne sachant pas nager aller dans l'eau ou sur l'eau sans gilet de sauvetage.

## **Sécurité des piscines :**

### *Surveillance de la piscine*

- Tandis que 17 % des Canadiens permettraient que des enfants de moins de 5 ans soient laissés seuls, sans surveillance, autour d'une piscine, 30 % feraient de même pour des enfants de 5 à 10 ans. Pourtant, 70 % des décès par noyade chez les enfants de moins de 5 ans découlaient d'une immersion involontaire. Parmi les victimes de noyade de 5 à 9 ans, 27 % n'avaient pas l'intention d'entrer à l'eau.
- Les parents canadiens estiment que la surveillance d'un adulte constitue un élément clé de la prévention de la noyade et des traumatismes liés à l'eau, mais seulement 50 % affirment exercer une surveillance constante des enfants près de l'eau.

### *Matériel de sécurité*

- Seulement 52 % des parents canadiens croient qu'une importante mesure de prévention de la noyade consiste à clôturer une piscine des quatre côtés. Parmi les noyades en piscine résidentielle au Canada, 72 % surviennent dans des piscines non clôturées, ou dont la clôture n'est pas conforme aux règlements municipaux.

# FAITS ET CHIFFRES



- Seulement 62 % des parents canadiens ayant des préadolescents à la maison croient qu'une barrière à fermeture et verrouillage automatiques est nécessaire pour la sécurité des piscines résidentielles. Or, une évaluation des barrières de piscine résidentielle révèle que près des trois quarts (72 %) des noyades d'enfants surviennent dans des piscines sans barrière à fermeture et verrouillage automatiques. Dans près du quart (24 %) des cas de noyade d'enfants, il n'y a pas de barrière du tout.
- Pour 83 % des parents, « dire à un enfant de moins de 5 ans de ne pas rester seul autour de la piscine » constitue une mesure de sécurité. Toutefois, les messages verbaux ne suffisent pas; ils doivent être appuyés d'autres mesures de sécurité telles qu'une clôture.
- Moins de la moitié (47 %) des parents jugent nécessaire d'avoir une trousse de secours près d'une piscine résidentielle en tant que mesure de sécurité, tandis que seulement 4 sur 10 (39 %) disent la même chose de la surveillance assurée par un adulte ayant une formation en secourisme.

## **Maîtrise de la natation :**

- Seulement 3 % des enfants qui se sont noyés au Canada de 2001 à 2010 étaient considérés comme de bons nageurs.
- Dans les cas de noyade où la maîtrise de la natation de l'enfant était connue, les deux tiers des enfants qui se sont noyés en navigation de plaisance nageaient mal ou ne savaient pas nager. Les enfants nageant mal ou ne sachant pas nager représentaient 6 enfants sur 10 qui se sont noyés dans le cadre d'activités aquatiques comme la baignade ou le pataugeage, et près de 8 sur 10 (78 %) de ceux qui sont morts en participant à des activités non aquatiques.
- Les enfants qui se sont noyés en se baignant ou en jouant dans l'eau étaient 1,4 fois plus susceptibles d'être de faibles nageurs ou de ne pas savoir nager que d'être de moyens ou de bons nageurs.
- Les incidences de la maîtrise de la natation étaient encore plus prononcées chez les enfants qui n'avaient pas l'intention d'entrer à l'eau. Les enfants qui se sont noyés en participant à des activités non aquatiques étaient 3,5 fois plus susceptibles d'être de faibles nageurs ou de ne pas savoir nager que d'être de moyens ou de bons nageurs.

# FAITS ET CHIFFRES



## Statistiques régionales pour diffusion locale :

### *Québec :*

- En moyenne, les enfants du Québec sont légèrement moins susceptibles de se noyer que les enfants à l'échelle nationale. Toutefois, en moyenne, on déplore chaque année 10 noyades d'enfants au Québec.
- Le cinquième des parents québécois disent avoir secouru quelqu'un qui se noyait ou était en difficulté dans l'eau. Dans 89 % de ces cas, la personne secourue était un enfant.
- Vingt-deux pour cent des parents québécois disent qu'ils laisseraient un enfant de moins de 6 ans jouer près de l'eau sans porter de gilet de sauvetage, un taux légèrement plus élevé que la moyenne canadienne. Parmi les enfants de cet âge qui se noient au Canada, 4 sur 5 entrent à l'eau sans le faire exprès.
- Les parents québécois sont les plus susceptibles (76 %) de dire que la surveillance d'un enfant dans l'eau exige un contact visuel constant.
- Chez les parents canadiens, 6 % disent qu'ils laisseraient un enfant ne sachant pas nager aller dans l'eau ou sur l'eau sans porter de gilet de sauvetage. Ce taux passe à 8 % au Québec.
- Le Québec est l'unique province ou territoire du Canada qui exige que toutes les nouvelles piscines résidentielles soient clôturées des quatre côtés et soient munies d'une barrière à fermeture et à verrouillage automatiques.

### *Collectivités autochtones :*

- Parmi les noyades d'enfants au Canada, 9 % surviennent sur des terres de réserve autochtones, alors que les Autochtones représentent moins de 4 % de la population canadienne.